



Ordonnance de télécom CRTC 2005-156

Ottawa, le 22 avril 2005

Le Conseil **approuve de manière définitive** la demande de révisions tarifaires suivante.
Le Conseil n'a reçu aucune observation relativement à cette demande.

Requérante	Avis de modification tarifaire	Date de la demande
Bell Canada	6857	le 11 mars 2005

Secrétaire général

Ce document est disponible, sur demande, en média substitut, et peut également être consulté en version PDF ou en HTML sur le site Internet suivant : <http://www.crtc.gc.ca>